



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée donne avis à tous les citoyens que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard étudiera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 mai 2023, à 20 h, une demande de dérogation mineure concernant le lot 3 991 556, situé au 151, rue Principale, pour la construction d'une habitation de 5 logements non conforme au règlement de zonage no. 2015-259.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- La construction d'une habitation de 5 logements dont la façade principale ne se trouve pas sur une rue publique ou privée, alors que le demande le règlement de zonage no. 2015-259, à l'article 29.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 17 avril 2023.

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière